

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC**

**SÉANCE du Jeudi 15 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du huit décembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL, Madame Christine MARROT,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Monsieur Jean-Luc BOSCH à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Martine JULLIEN à Madame Marie-Claire KARST  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES

**Absents excusés :** Monsieur Franck RAYNAL, Président  
Madame Zeineb LOUNICI, Madame Christel CHAINEAUD

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2022

Bureau du courrier

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET

**Délibération 2022-82**

**Objet : Convention de mise à disposition des locaux municipaux de la Maison Marcade de la Petite Enfance avec le GRETA**

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Le Centre Communal d'Action Sociale de PESSAC par le biais de son Relais d'Assistantes Maternelles propose de mettre à disposition du GRETA, la Maison Marcade de la Petite Enfance.

Cette mise à disposition est réalisée dans le cadre de la formation continue des Assistantes Maternelles Indépendantes afin que ces dernières développent ou approfondissent des compétences professionnelles du milieu de la petite enfance comme :

- Accompagner à la séparation,
- S'occuper d'un enfant en situation d'handicap,
- Favoriser la bientraitance auprès des enfants,
- L'alimentation de l'enfant de moins de 3 ans,
- Certification de Sauveteur Secouriste du Travail,
- Etc.

La présente délibération a pour objet la mise en place d'une convention de mise à disposition de la Maison Marcade de la Petite Enfance à titre gratuit, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer :  
- la convention de mise à disposition de la Maison Marcade de la Petite Enfance à titre gratuit  
- et tous documents ci-rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



  
Patricia GAU